DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Modification des modalités de reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

Délibération N°PLV 24-03-18

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 21 mars 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

27 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	*Mme MAYEKO Gina* *Absente procuration reçue*	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise *Absente procuration reçue*	*M. Dimitri BOUDHOU* *Absent procuration reçue*	Mme DERBY épse VALA Franciane Dimitri
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	*Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude* *Absente procuration reçue*	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique *Absente procuration reçue*	*M. ARTHEIN Victor* *Absent procuration reçue*	~~INAMO Tania~~ *Absente excusée*
~~M. EDWIGE Charly~~ *Absent excusé*	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

6 élus étaient absents :

Mme ROQUES Yvelise	Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique
Mme MAYEKO Gina	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly

5 élus étaient représentés :

→ Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
→ Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude représentée par M. Anselme GUSTAVE
→ Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
→ Mme MAYEKO Gina représentée par M. Max MAZEPPA
→ M. ARTHEIN Victor représenté par M. TOLA Michel

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20240327-24-03-18-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

M. Alin MOUSTACHE-MAYÉKO donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Compte-tenu de sa situation financière, le SyMEG envisage une diminution de 10% de la part de la TICFE restituée aux communes afin de répondre à ces missions (travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et d'amélioration des réseaux électriques).

Ainsi,

Vu l'article L 5212-24 du Code Général des collectivités Territoriales relative à la taxe communale sur l'électricité ;
Vu le Décret n° 2022-129 du 4 février 2022 relatif à la part communale et à la part départementale de l'accise sur l'électricité ;
Vu la délibération n°12 du 15 mai 2008, portant institution et perception de la Taxe communale sur l'électricité ;
Vu la délibération n° PLV 23-03-06 du 31 mars 2023, de la commune de Port-Louis, portant acceptation de la perception de la Taxe sur l'électricité par le Sy.MEG et reversement partiel de son produit à la Commune.

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (5 abstentions) décide :

Article 1 : A approuver la modification du taux de perception de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) à compter du 01 janvier 2024 ;

Article 2 : A autoriser le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe à reverser 40% de la TICFE à la commune de Port-Louis à compter du 1er janvier 2024 ;

Article 3 : A autoriser, Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte relative à cette taxe.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 27 mars 2024

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : 28 mars 2024

Transmise au Représentant de l'État le : 15 avril 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20240327-24-03-18-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024